

**MALTRAITANCES FILMEES
DANS UNE MAISON DE RETRAITE**

L'AD-PA tient tout d'abord à exprimer son émotion vis-à-vis de la victime et de sa famille.

Elle tient également à saluer la réactivité et le professionnalisme de la Direction qui a rapidement signalé ces actes graves aux autorités et immédiatement pris les mesures disciplinaires qui s'imposaient.

L'AD-PA a toujours dénoncé les manquements majeurs et appelé à sanctionner tout fait de maltraitance dès lors que qu'ils sont avérés.

Ce type d'évènement dramatique reste néanmoins exceptionnel puisqu'il s'agit d'actes isolés dans leur gravité.

En effet, tout porte à croire en l'état qu'il s'agit là d'un acte purement individuel.

Pour autant, ces faits attirent l'attention sur la situation des personnes âgées fragilisées en établissement comme à domicile.

Une réaction forte à de tels actes est d'autant plus importante que notre société reste très imprégnée d'âgisme, cette discrimination qui dévalorise en permanence les personnes âgées, et dont l'OMS rappelait en janvier 2015 qu'elle est encore plus universelle que le sexisme ou le racisme.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées